

COMMISSION ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 14 NOVEMBRE 2005

Excusés :

MM. THOMAS, HOUDEBERT, ALLARD, FAYAT, OUIN, membres du Conseil d'administration,
Mme. DESTRIKATS, Conseil Régional Aquitaine,
M. TONNELLE, Communauté Urbaine de Bordeaux

Présents :

M. SENTAGNES, Président
MM. LAFOUGE, NICOLAS, GEDON, FILATREAU, TURON, GRESTA,
BEN RAAL, membres du Conseil d'administration,
M. HIRIGOYEN, Conservatoire du Littoral,
M. AMOUROUX, Union Maritime et Portuaire de Bordeaux,
Mlle de VISME, Communauté Urbaine de Bordeaux,
M. TURON, Marie de Bassens

M. DEISS, Directeur général,
M. NAUDE, Directeur de l'aménagement et de l'environnement,
M. LE GARREC, Secrétaire Général,
M. MAS, Adjoint au Chef du département des études
d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme

} PAB

o

o o

La Commission Environnement et Développement Durable s'est réunie le 14 novembre 2005, à 9h30, sous la présidence de M. SENTAGNES.

Ce dernier ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et en rappelant son attachement à cette commission.

M. SENTAGNES exprime également la volonté d'engagement du PAB, qui doit être un acteur du développement durable.

M. SENTAGNES présente ensuite l'ordre du jour de la commission :

1. approbation du procès-verbal de la séance du 13/06/2005,
2. bilan des actions entreprises,
3. directive Cadre sur l'Eau,
4. présentation du projet d'aménagement de la passe d'entrée en Gironde,
5. présentation de la politique de gestion des déchets au PAB,
6. questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13/06/2005

Le procès-verbal a été adressé aux membres de la commission présents le 13 juin 2005. Il ne donne lieu à aucune observation. En conséquence, le procès-verbal de la séance du 13 juin 2005 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan des actions entreprises

La politique environnementale du PAB s'articule autour de 4 axes :

1. Poursuivre et améliorer la connaissance environnementale
2. Se munir d'un cadre d'actions environnementales
3. Participer à une meilleure gouvernance
4. Mettre en œuvre une meilleure communication / information (interne et externe)

Axe 1 : Poursuivre et améliorer la connaissance environnementale

Les actions réalisées sont les suivantes :

- ✓ Etude pour l'aménagement de la passe d'entrée en Gironde.
M. DEISS précise que cette étude est primordiale pour le PAB. C'est la société SAFEGE qui a été retenue pour mener à bien cette mission. L'étude sera lancée début 2006 et doit durer environ 1 an.
- ✓ Etude sur la solubilisation des Eléments Traces Métalliques.
M. MAS annonce que cette étude s'achève en décembre 2005. M. DEISS indique à l'assemblée que les dragages ont été mis en cause dans le relargage du Cadmium sans fondement scientifique, c'est pourquoi le PAB a lancé cette étude. Il précise également que le Cadmium est présent naturellement dans le système mais que la concentration a augmenté à cause des relargages massifs d'une usine située sur le Lot.
- ✓ Etude de l'impact des immersions sur la faune estuarienne.
M. DEISS indique à l'assemblée que le PAB souhaite mieux connaître l'impact des dragages sur la faune estuarienne. Ceci passe par une étude très importante (budget proche de 400 k€). Toutefois, le PAB désire lancer un marché de définition afin de déterminer un cahier des charges optimal.

- ✓ Etude bibliographique sur l'état des connaissances scientifiques relatives aux impacts potentiels des dragages.
M. MAS précise que cette étude est lancée. Elle est animée par le SMIDDEST et l'Agence de l'Eau et servira dans l'élaboration du SAGE Estuaire.

Axe 2 : Se munir d'un cadre d'actions environnementales

Les actions réalisées sont les suivantes :

- ✓ Guide de préconisations pour l'aménagement paysager de la presqu'île d'Ambès.
M. MAS précise que le rendu est prévu pour décembre 2005.
- ✓ Mise en œuvre de l'écocitoyenneté des agents du PAB.
M. MAS indique que le PAB a mis en place une gestion des déchets, que des économiseurs d'eau vont être mis en place sur les sites de Bassens et de Bacalan et qu'un effort est fait au niveau des agents du PAB pour le recyclage du papier.

M. SENTAGNES souhaite que le PAB soit plus ambitieux dans la gestion des déchets.

Axe 3 : Participer à une meilleure gouvernance

Les actions entreprises sont :

- ✓ Seconde rencontre avec la communauté scientifique.
Les représentants du PAB ont rencontré la communauté scientifique afin de présenter les activités du Port et la méthodologie des dragages.
- ✓ Participation au groupe d'échange inter-port.
- ✓ Participation aux réflexions sur la mise en place du réseau NATURA 2000.
Compte tenu de l'inclusion des chenaux de navigation dans le réseau NATURA 2000, le groupe GEODE va être réactivé afin de définir les bonnes pratiques de dragage.
- ✓ Participation au séminaire sur l'angélique des estuaires.

M. LAFOUGE intervient en précisant que l'esturgeon à un poids très important à Bruxelles et que l'étude de l'impact des immersions sur la faune est très importante. Il propose également qu'une partie de la rive droite de l'estuaire ne soit plus accessible aux navires et que cette zone ait un statut particulier (parc de conservation, parc écologique...). Enfin, M. LAFOUGE annonce que le Conseil d'Etat a pris la décision, vis-à-vis de la problématique des métaux lourds, d'interdire le dépôt des produits de dragage à terre sans réservoir étanche.

Selon M. SENTAGNES, des arguments scientifiques sont toujours nécessaires notamment pour alimenter les DOCOB (Documents d'objectifs NATURA 2000).

M. LAFOUGE insiste sur le fait que le PAB doit prendre l'initiative et que cette décision sera perçue positivement à Bruxelles.

M. DEISS précise d'une part qu'environ 1 500 ha sont en cours de transfert rive droite et que d'autre part la mise à terre des dépôts présenterait un coût exorbitant.

Concernant le zonage NATURA 2000, le Préfet possède les documents du zonage puisque la France doit répondre à la Commission Européenne pour fin avril 2006.

Compte tenu du classement global de l'estuaire, on peut aller plus loin en terme de mode de gestion spécifique mais pour le zonage cela semble difficile.

Axe 4 : Mettre en œuvre une meilleure communication / information (interne et externe)

- ✓ Animation de la Commission Environnement du PAB.
- ✓ Contribution à la revue de l'Agence de l'Eau.
Le PAB a rédigé un article pour le dossier « Défi Cadmium ». Il expose la position du PAB sur le sujet du Cadmium et les études lancées par l'établissement portuaire.

3. Directive Cadre sur l'Eau

M. SENTAGNES présente les objectifs et les étapes de la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Ce sujet est important car les industriels du territoire sont largement concernés.

M. DEISS indique que d'ici 2015 toutes les eaux devront retrouver leur qualité originelle et que le PAB est concerné à plusieurs titres, notamment à cause du dragage.

Selon M. GEDON, une étude d'impact est obligatoire.

M. DEISS lui précise que le PAB a fourni une étude d'impact très riche pour obtenir l'autorisation de draguer pendant 10 ans.

M. MAS explique que la prochaine étape (2006) consiste à mettre en place un programme opérationnel de surveillance de la qualité des eaux.

3.1. Le Comité de Bassin

M. MAS présente le rôle, la composition et les caractéristiques du Comité de Bassin.

Depuis septembre 2005, le PAB n'est plus membre du Comité de Bassin. Il est représenté par l'Union Maritime et son Directeur M. AMOUROUX. Celui-ci est également membre de la Commission « Communication ».

Afin d'être un relais efficace, M. AMOUROUX aura besoin des compétences scientifiques du PAB.

M. SENTAGNES lui répond que le PAB est tout à fait disposé à l'aider.

M. AMOUROUX explique par ailleurs, qu'il fait partie du bureau ADEBAG.

M. SENTAGNES souhaiterait vivement que le PAB fasse partie de cette instance ou du moins s'en rapproche.

M. MAS termine en précisant que le PAB participe toujours aux travaux des Commissions Territoriales « Garonne » et « Littoral » ainsi qu'à ceux de la Commission du Milieu Naturel Aquatique (CMNA).

4. Aménagement de la passe d'entrée en Gironde

Selon M. DEISS, cet aménagement est primordial pour le PAB. En effet, la déformation du tracé du chenal rend la navigation dangereuse et la dégradation des profondeurs demande des dragages importants.

Selon M. GEDON, la profondeur de la passe de l'Ouest était d'environ 14 m en 1980. C'est un investissement très important qui doit être rentabilisé.

M. DEISS lui répond qu'aujourd'hui ce tirant d'eau n'est valable que si les bateaux viennent.

M. MAS présente les solutions possibles (nouveau tracé ou aménagement de la situation actuelle), la nature de l'étude (modélisation numérique morphodynamique) ainsi que ses objectifs.

M. SENTAGNES réaffirme l'intérêt du PAB pour cette étude.

5. Politique de gestion des déchets du PAB

M. DEISS explique que cette politique de gestion des déchets est en phase de démarrage.

Selon M. SENTAGNES, le PAB a encore beaucoup à faire mais il est en bonne voie.

M. DEISS présente les caractéristiques des déchets produits, les objectifs de la politique de gestion des déchets du PAB et les prestataires choisis.

Selon M. SENTAGNES, il faut quantifier précisément le volume et identifier les filières de traitement. La gestion centralisée est difficile à mettre en œuvre, elle doit se faire dans les règles de l'art mais elle permettra à terme de valoriser les déchets et de réduire les coûts.

M. SENTAGNES annonce à l'assemblée son souhait de voir le PAB certifié ISO 14000. En effet, pour faire face à la concurrence, cette certification serait un atout majeur auprès des industriels et des affréteurs.

M. TURON propose que les prescriptions environnementales soient intégrées aux conventions passées entre le PAB et les locataires.

M. LE GARREC précise que les ports étrangers ont mis en œuvre une démarche globale et ont engagé une réflexion pour coordonner cela.

M. DEISS propose une mutualisation des déchets avec les clients.

6. Questions diverses

M. SENTAGNES interroge l'assemblée. Il n'y a pas de questions.

M. SENTAGNES clôture la séance à 10h45, en remerciant l'ensemble des participants mais également Mme DUPOUEY qui a réactivé cette commission.

La prochaine Commission Environnement et Développement Durable se réunira en février 2006.

Le Président,

Dominique SENTAGNES